

FICHE D'INFORMATION

POLITIQUES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS AU CANADA

Les politiques forestières au Canada sont axées sur le concept de l'aménagement durable des forêts. Elles ont pour objectif sous-jacent de concilier les demandes découlant des forêts pour des produits et des retombées avec le maintien de leur santé et de leur diversité.

Le Canada est le deuxième pays en importance dans le monde en raison de sa superficie et comprend 10 provinces et trois territoires nordiques, qui s'étendent du Pacifique aux océans Atlantique et Arctique. Ses 979,1 millions d'hectares (2 419,4 millions d'acres) de terres forestières comprennent 347 millions d'hectares de forêts (857 d'acres) et d'autres terres boisées.

Quatre-vingt-douze pour cent (92 %) des forêts au Canada appartiennent au secteur public – 90 pour 100 appartiennent aux gouvernements des provinces et aux territoires et 2 pour 100 au gouvernement fédéral. Le reste est détenu par quelque 450 000 propriétaires privés. Dans certaines régions du pays, de plus en plus de terres forestières sont remises aux Autochtones (2 pour 100) à la faveur du règlement des revendications territoriales.

Rôle des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral

Les provinces et les territoires du Canada sont responsables de la gestion des ressources naturelles, dont les forêts. Elles disposent de

pouvoirs exclusifs pour élaborer leur législation, leurs normes et leurs programmes en vue d'assurer la mise en valeur, la conservation et la gestion des ressources forestières. Ces lois, règlements et politiques encadrent diverses thématiques : planification de l'utilisation du territoire, aménagement des forêts, consultations publiques, participation des Autochtones, aires protégées, délivrance des permis, attribution des bois, etc. Même si leurs lois peuvent varier, l'aboutissement recherché est le même – l'aménagement durable des forêts lequel prend en considération les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux concluent des ententes avec les compagnies forestières pour leur permettre d'intervenir sur le territoire en contrepartie de certaines obligations. Par exemple, on définit des exigences strictes en regard de la régénération forestière des peuplements récoltés qui incombe aux compagnies forestières.

Le gouvernement fédéral est quant à lui responsable du commerce international des produits forestiers

et de la gestion des terres fédérales et des parcs fédéraux. Il est également le responsable des affaires autochtones. La majorité des terres forestières fédérales ne sont pas assujetties à des activités de récolte.

Une vision pour les forêts du Canada

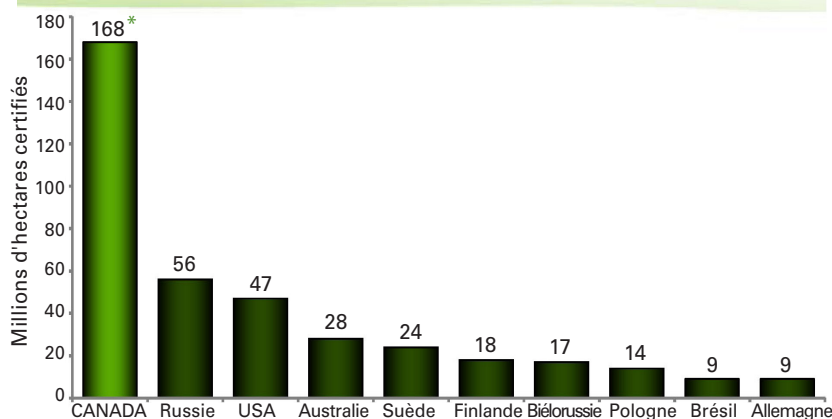
En 2008, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) publiait une vision stratégique à long terme pour les forêts canadiennes dans laquelle il réaffirmait son engagement à l'égard de l'aménagement forestier durable. *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* va dans le sens du leadership dont les gouvernements ont fait preuve depuis plus de 20 ans par la publication des précédentes stratégies forestières.

En plus de confirmer l'engagement du CCMF à l'égard de l'aménagement durable des forêts, *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* cible deux enjeux d'importance pancanadienne : la transformation du secteur forestier et les changements climatiques. Ces deux questions représentent des défis pour le secteur et nécessitent des approches nouvelles et innovatrices.

La Vision appelle à une façon unique et

Certification canadienne dans le contexte mondial

Fin de l'année 2016



*Le double comptage des superficies certifiées par plus d'une norme a été soustrait de cette figure.

La source : www.certificationcanada.org Dec 31/16

FICHE D'INFORMATION

novatrice d'atteindre l'objectif ultime : faire du Canada un chef de file mondial de l'aménagement durable des forêts et de l'innovation dans le domaine du secteur forestier. Elle est affichée à www.ccfm.org.

Suivre les progrès

Les critères et les indicateurs fournissent un cadre permettant de décrire et d'évaluer l'état des forêts, ainsi que les pratiques d'aménagement forestier au Canada et les progrès réalisés à l'égard de l'objectif de la durabilité. Ils servent à suivre les changements et constituent un précieux outil pour cibler les recherches et formuler des politiques d'aménagement durable des forêts. Les six critères sont la diversité biologique, l'état et la productivité des écosystèmes, le sol et l'eau, les cycles écologiques planétaires, les avantages économiques et sociaux et la responsabilité sociale.

Le Canada est un membre fondateur du Processus de Montréal, créé en 1994, qui vise à élaborer et à mettre en œuvre des critères et des indicateurs convenus à l'échelle internationale et destinés à l'évaluation ainsi qu'à l'amélioration de la conservation des forêts tempérées et boréales – des valeurs que la population canadienne souhaite maintenir. Ces critères et indicateurs, qui ne s'arrêtent pas aux seules valeurs du bois, englobent notamment l'habitat faunique, la qualité de l'eau, la biodiversité, la participation des Autochtones, les loisirs ainsi que la stabilité des collectivités. Ils sont fondés sur des données scientifiques qui servent à évaluer les progrès réalisés par rapport aux critères établis.

Susciter la participation de la population canadienne

Chacune des provinces et chacun des territoires met en œuvre des planifications stratégiques de l'utilisation du territoire, qui fixent des objectifs de conservation et sociaux préalable à tout développement. Avant que toute activité de récolte ou intervention forestière ne soit approuvée par les ministres responsables des forêts, les compagnies forestières qui interviennent sur les terres publiques doivent d'abord démontrer qu'elles ont consulté le public sur leurs plans d'aménagement forestier et tenu compte de ses opinions.

Des partenariats innovateurs dans chaque région du Canada – des forêts pluviales tempérées de la côte du Pacifique à la région boréale nordique – ont contribué à transformer des conflits sur le développement et la conservation des forêts en dialogues en engageant les collectivités, les gouvernements, l'industrie et une vaste gamme de groupes d'intérêts.

Ensemble, ces parties aux intérêts divergents explorent des questions allant de la biodiversité aux changements climatiques en vue de dégager des solutions fondées sur un consensus tout en reconnaissant les différences dans les besoins et les valeurs.

Conclusion

De toute évidence, l'aménagement durable des forêts est une priorité et un élément central de la politique des gouvernements au Canada. Si la notion d'aménagement durable des forêts se transforme et s'adapte à l'évolution de la situation, il en va de même des politiques forestières et des autres initiatives destinées à la concrétiser.

Une Leadership en Matière de Foresterie Coopérative

Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), composé des 14 ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des forêts, permet à ses membres de se pencher ensemble sur les principaux domaines d'intérêt commun. Le Conseil pilote les dossiers nationaux et internationaux et offre des orientations pour l'intendance et la l'aménagement durable des forêts du Canada.

